



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE  
E5 GESTION ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE**

Option : ACSE

*Durée : 240 minutes*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : Calculatrice

---

Le sujet comporte 7 pages

- DOCUMENT 1 :** *Réforme de la PAC : les ministres de l'agriculture de l'UE trouvent un accord*, Le Monde, lemonde.fr, 21 octobre 2020
- DOCUMENTS 2 à 5 :** Données relatives à l'EARL des Champs
- DOCUMENT 6 :** Éléments à prendre en compte pour le projet
- 

**SUJET**

**PREMIÈRE PARTIE : Contexte de l'activité agricole (6 points)**

Cette partie se rapporte au **document 1**.

**Question 1 : L'article du Monde fait référence à la sécurité alimentaire et aux paiements directs.**

**1.1-** Préciser à quoi correspond la notion de sécurité alimentaire. **(1 point)**

**1.2-** Indiquer précisément, à l'aide d'exemples concrets, ce que sont les paiements directs. **(1 point)**

**Question 2 : « Au terme de longues heures de négociations (...). ».**

Proposer des éléments d'explication de la complexité des négociations sur la réforme de la PAC.

**(2 points)**

**Question 3 : « Cette réforme de la PAC est destinée à mieux prendre en compte les défis environnementaux et climatiques ».**

Formuler un avis argumenté sur la prise en compte par l'agriculture des « **défis environnementaux et climatiques** ». **(2 points)**

**DEUXIÈME PARTIE : Gestion et stratégie de l'entreprise agricole (14 points)**

Cette deuxième partie se rapporte aux **documents 2 à 6**.

L'EARL des Champs est une exploitation de polyculture-élevage située en Alsace, dans une zone principalement herbagère (des contraintes agronomiques limitent l'extension des surfaces cultivables, le potentiel des sols est limité).

Cette exploitation est donc sous le statut juridique de l'EARL avec pour associés Denis, chef d'exploitation, âgé de 55 ans (associé exploitant qui détient 60 % des parts sociales) et son père Raymond, 76 ans (associé non exploitant, 40 % des parts).

L'épouse de Denis, Valérie, âgée de 59 ans, est salariée de l'exploitation à plein temps.

La SAU de l'exploitation s'élève à 158 hectares (ha) dont :

- 126 ha de prairies permanentes, produisant 6 tonnes de matière sèche/ha ;
- 32 ha de cultures avec 12 ha de blé (rendement moyen de 60 quintaux/ha), 10 ha d'orge d'hiver (60 qx/ha), 5 ha de triticale (50 qx/ha) et 5 ha d'avoine (40 qx/ha).

Un atelier lait est présent pour assurer une production de 300 000 litres, principalement livrés à une coopérative et utilisés pour nourrir les veaux au lait entier. Des bœufs laitiers sont engrangés.

Les finalités de l'exploitant et de son épouse sont :

- de transmettre l'exploitation à leur fille, Agathe, 27 ans, titulaire d'un BTSA ACSE ;
- de tendre vers une autonomie plus importante de leur système;
- d'assurer un revenu suffisant.

#### **Question 4 : Analyse économique et financière de l'exploitation (5 points)<sup>1</sup>**

**4.1-** Procéder à une analyse des résultats de l'atelier lait par comparaison au groupe.

**4.2-** Réaliser une analyse économique de l'exploitation en évaluant :

- la rentabilité du système en €/ha, comparée au groupe,
- son efficacité en pourcentage du produit,
- sa viabilité par l'évaluation de la marge de sécurité\*

\* Les annuités s'élèvent à 30 000 € et les prélèvements privés à 10 000 €.

**4.3-** Analyser la situation financière de l'exploitation selon des critères pertinents tout en comparant au groupe.

#### **Question 5 : Prise en compte des enjeux sociaux, juridiques, fiscaux et de mise en marché.**

**(4 points)<sup>1</sup>**

**5.1-** Valérie bénéficie actuellement du statut de salariée. Lors de sa retraite, elle souhaite bénéficier du statut de conjointe d'exploitant. Présenter les principales caractéristiques de ces deux statuts et donner leurs avantages et leurs inconvénients.

**5.2-** Agathe désire s'installer à plein temps en entrant dans la société à la place de Raymond. Indiquer les différentes possibilités quant au devenir des parts sociales et du compte courant d'associé de Raymond.

**5.3-** Après avoir précisé l'avantage principal de transformer une EARL en GAEC, indiquer si cela est possible dans le cas présent.

#### **Question 6 : Raisonnement d'un projet (5 points)**<sup>1</sup>

L'installation d'Agathe porte sur la reprise totale des parts sociales de Raymond.

Du fait de cette installation, Valérie abandonnera son statut de salariée pour prendre sa retraite à 60 ans (2021) dans la mesure où elle bénéficie du dispositif dit de « carrière longue ». Elle continuera son travail au même niveau sur l'exploitation avec un statut de conjointe collaboratrice.

Agathe souhaite pouvoir prélever 1 000 € par mois pour ses besoins personnels.

Cette installation sera également l'occasion de développer un atelier de vente de viande bovine en caisses qu'envisageait Agathe, en raison notamment de l'évolution du secteur laitier. Dans cette perspective, elle a obtenu un CAP boucher qu'elle a pu mettre en pratique lors d'un contrat de 6 mois dans une exploitation spécialisée dans la transformation de viande.

L'environnement de l'exploitation est favorable à la vente directe : proximité d'une ville de 30 000 habitants, desserte routière permettant un accès facile.

Un abattoir est situé à moins de 5 km de l'exploitation.

**6.1-** Évaluer le montant de la reprise de parts sociales de Raymond à financer par Agathe sachant que l'actif (valeur vénale) est réévalué à 404 450 €.

**6.2-** Avec les éléments disponibles et en prenant en compte les modifications prévues, chiffrer l'impact économique sur l'exploitation du projet d'installation d'Agathe. La démarche retenue et les calculs seront précisés.

**6.3-** Présenter les éléments non chiffrables que ce projet nécessite de prendre en compte.

**6.4-** Conclure sur la faisabilité de ce projet.

<sup>1</sup> Pour les questions 4, 5 et 6, les points ne sont pas répartis par sous-question, chaque sous-question sera évaluée au même niveau. Une note globale sera attribuée par question 4, 5 et 6 en fonction de la maîtrise des capacités visées indiquées dans le titre des questions.

## **DOCUMENT 1**

### **Réforme de la PAC : les ministres de l'agriculture de l'UE trouvent un accord**

Cette réforme de la PAC est destinée à mieux prendre en compte les défis environnementaux et climatiques. Le projet doit maintenant faire l'objet de pourparlers avec le Parlement européen.

Au terme de longues heures de négociations, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne (UE) se sont mis d'accord mercredi 21 octobre 2020 sur une réforme de la nouvelle politique agricole commune (PAC), destinée à mieux prendre en compte les défis environnementaux et climatiques. « Après une longue lutte, nous sommes arrivés à un accord crucial », a déclaré la ministre de l'agriculture allemande, Julia Klöckner (CDU), à l'issue d'une réunion des ministres à Luxembourg, tôt mercredi, assurant qu'un « bon équilibre » avait été trouvé entre souci de durabilité, contraintes écologiques et **sécurité alimentaire**.

Les orientations adoptées par les États membres doivent maintenant faire l'objet de pourparlers avec le Parlement européen, pour une entrée en vigueur à partir de janvier 2023. Le commissaire européen à l'agriculture, Janusz Wojciechowski, a qualifié l'accord des ministres de « bon point de départ » pour ces négociations, estimant qu'un « bon compromis » pourrait désormais être trouvé.

#### **Normes environnementales**

Selon l'accord des 27 ministres, tous les agriculteurs devraient être tenus de respecter des normes environnementales beaucoup plus strictes, condition *sine qua non* pour recevoir des aides financières européennes. Les petites exploitations seraient soumises à des contrôles simplifiés, « ce qui réduirait la charge administrative, tout en garantissant en même temps leur contribution aux objectifs environnementaux et climatiques ».

Surtout, les « écorégimes », un système de primes versées aux agriculteurs pour soutenir la participation à des programmes environnementaux plus exigeants, deviendraient obligatoires : chaque État devra y consacrer au moins 20 % des **paiements directs** de l'UE. L'objectif étant que les exploitations agricoles reçoivent des fonds supplémentaires si elles vont au-delà des normes de base en matière de climat et d'environnement.

Ce point a fait l'objet de frictions importantes, nombre d'États de l'est de l'Europe redoutant de perdre des fonds européens si un nombre insuffisant d'agriculteurs participent aux programmes environnementaux. Avec un budget déjà fixé d'environ 387 milliards d'euros pour sept ans, la PAC est le premier poste budgétaire de l'UE.

## DOCUMENT 2

### Données techniques sur les productions animales

- Atelier lait avec engrangement des mâles en bœufs laitiers
- Race : 100 % Montbéliarde
  - UGB totales = 155
  - Production annuelle :
    - o 302 400 litres de lait
    - o 18 vaches de réforme
    - o 2 génisses pleines
    - o 3 génisses de boucherie
    - o 28 bœufs de 36 mois
  - Production laitière :
    - o Rendement moyen : 5 400 litres/VL/an
    - o Concentrés : 1 000 kg/VL/an
    - o Concentrés / litre : 185 g
    - o Concentrés / génisse élevée : 340 kg
    - o Taux de renouvellement : 38 %
    - o Besoins alimentaires du troupeau : 368 tonnes de MS
  - Critères d'autonomie alimentaire du système :
    - o Chargement technique : 1,23 UGB / ha
    - o Fourrages : 100%
    - o Concentrés : 83 %

## DOCUMENT 3

### Comparaison des résultats de l'atelier lait

	EARL des Champs	Moyenne du groupe
<b>Production laitière en litres</b>	<b>302 400</b>	<b>593 622</b>
Nombre VL (lactation)	56	71,82
Lait / VL	5 400	8 265
Prix du lait ( € pour 1000 litres)	290	338
Produit brut lait	1 566	2 796
Produit brut viande	950	259
<b>Total produit brut €/VL</b>	<b>2 516</b>	<b>3 055</b>
Frais SFP	175	280
Aliments grossiers	0	8
Concentrés	450	661
Poudre de lait	0	19
Minéraux et vitamines	85	80
Frais vétérinaires	205	140
Insémination	84	82
Autres frais d'élevage	145	200
<b>Total charges €/VL</b>	<b>1 144</b>	<b>1 470</b>
<b>Marge brute €/VL</b>	<b>1 372</b>	<b>1 585</b>
<b>Marge brute €/1000 litres</b>	<b>254</b>	<b>192</b>

**DOCUMENT 4**  
**Tableau des SIG (année n)**

EARL de Champs : 158 ha ; GROUPE : 99,56 ha

CHARGES (€/ha)			PRODUITS (€/ha)		
	EARL	Groupe		EARL	Groupe
			Vente lait	555	931
			Vente animaux	337	187
			Vente végétaux	82	985
			Variation inventaire	67	58
			<b>PRODUIT BRUT</b>	<b>1 041</b>	<b>2 161</b>
Achats animaux	47	255	<b>PRODUIT NET</b>	<b>994</b>	<b>1 906</b>
Achats approvisionnements	280	516			
<i>Dont culture</i>	<i>185</i>	<i>336</i>			
<i>Dont animaux</i>	<i>95</i>	<i>180</i>			
Travaux tiers animaux	52	77			
Travaux tiers végétaux	47	151			
Taxes & cotisations	8	12			
			<b>MARGE BRUTE</b>	<b>607</b>	<b>1 150</b>
Charges externes	391	538			
<i>Dont Fuel</i>	<i>65</i>	<i>116</i>			
<i>Dont Entretien</i>	<i>135</i>	<i>148</i>			
<i>Dont Eau - Gaz - Electricité</i>	<i>12</i>	<i>32</i>			
<i>Dont Assurances</i>	<i>40</i>	<i>70</i>			
<i>Dont Frais de gestion</i>	<i>52</i>	<i>45</i>			
<i>Dont divers</i>	<i>2</i>	<i>8</i>			
<i>Dont Crédit-bail et location</i>	<i>0</i>	<i>14</i>			
<i>Dont Fermage</i>	<i>85</i>	<i>104</i>			
			<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>216</b>	<b>612</b>
			Primes PAC	415	394
Impôts & taxes	25	47			
MSA exploitant	60	100			
Salaires et charges sociales*	185	63			
			<b>EBC</b>	<b>361</b>	<b>796</b>
Amortissements et provisions	158	339			
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>203</b>	<b>457</b>
			Produits financiers	12	3
Charges financières	28	57			
			<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>187</b>	<b>403</b>

\* le compte « salaires et charges sociales » pour l'EARL correspond au coût de l'emploi salarié de Valérie

## DOCUMENT 5

### Bilan de l'EARL des Champs au 31/12/n

ACTIF			PASSIF		
	EARL	Groupe		EARL	Groupe
Immobilisations	112 450	180 524	Capitaux propres	135 450	170 505
Stocks	185 400	121 032	Emprunts LMT	65 500	93 509
<i>Dont cycle long</i>	<i>142 500</i>	<i>65 000</i>			
Créances	31 500	28 990	Comptes courants associés*	125 000	32080
Disponibilités	25 100	26386	Fournisseurs	28 500	43512
			Crédits trésorerie	0	17 326
<b>TOTAL</b>	<b>354 450</b>	<b>356 932</b>	<b>TOTAL</b>	<b>354 450</b>	<b>356 932</b>

\* répartition des CCA: Raymond, 80 000 € / Denis, 45 000 €

## DOCUMENT 6

### Éléments à prendre en compte dans le projet

Le rachat des parts sociales de Raymond par Agathe, qu'elle envisage de financer grâce à sa DJA et un emprunt sur 15 ans à 1,2 %, frais de dossier et assurance compris.

Dans le cadre de la démarche aidée à l'installation, elle a droit à une DJA de 18 000 €.

Le remboursement du CCA de Raymond par la société, financé par un emprunt sur 10 ans à 1,5 %, frais de dossier et assurance compris.

L'investissement dans un atelier de découpe et un local de vente (rénovation d'un ancien bâtiment inutilisé), pour un coût prévisionnel de 55 000 €, sera financé par une subvention dans le cadre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) à hauteur de 30 % et par un emprunt sur 10 ans à 1,5 %, frais de dossier et assurance compris.

L'amortissement comptable se fera sur la même durée que le prêt.

Agathe table dans un premier temps sur la transformation et la vente en direct de 12 bœufs par an sous la forme de caisses de 6 à 10 kg. Elle se base sur un poids moyen en carcasse de 450 kg avec un rendement en viande de 60%.

Le transport vers l'abattoir des animaux vivants se fera dans une bétailière récente disponible sur l'exploitation, le retour des carcasses sera sous-traité.

Le prix de vente de la viande est estimé à 12 €/kg en caisse.

Le prix de vente actuel d'un bœuf laitier est de l'ordre de 1 300 €.

Les charges liées à cette activité (transport, abattage, taxes, électricité, eau, emballages, publicité, etc.) sont évaluées à 2 € par kg de carcasse.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.